

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 23 JUIN 2022**

PRESENTS : Mmes et Mrs : REY Monique – GUITAY Agnès – PAYET Laëticia – MOUTON Marie – JAY Karen – BERLIER Michaël – MATHIAS Sylvain – GALLEY Robert – SOUCHON Joëlle – TOINON Thierry

POUVOIRS : M. BERGER R. à Mme REY M. – M. CHOULAT P. à Mme GUITAY A. – Mme ECLERCY S. à Mme JAY K.

EXCUSE : M. CHEYNE S.

ABSENT : M. VIALLY B.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès GUITAY

La séance est ouverte par **Madame Monique REY, Maire**, qui préside la réunion.

ORDRE DU JOUR

► **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2022 : sans observations. Vote : unanimité**

► **Convention de mise à disposition de la salle des fêtes et terrain attenant : relais assistants maternels L.F.a** : Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de la salle des fêtes et terrain attenant pour une journée festive organisée par les relais assistants maternels de Loire Forez agglomération, qui aura lieu le mercredi 06 juillet 2022 de 7h00 à 19h00. **Vote : Unanimité.**

► **Instauration de principe de la redevance d'occupation provisoire du domaine public - réseaux distribution de gaz** : L'instauration de principe de la redevance réglementée pour chantier (s) provisoire (s) de travaux sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz sur le domaine public, avec effet à compter de l'année 2022, est approuvée. **Vote : Unanimité.**

► **Redevance d'occupation provisoire du domaine public 2021 - GRDF** : Le Conseil Municipal donne son accord pour le paiement de cette redevance à verser par GRDF pour l'année 2021 soit 482.00 € **Vote : Unanimité.**

► **Adhésion à la compétence optionnelle « IRVE -Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques- SIEL-TE** : Une adhésion à la compétence optionnelle « IRVE » pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules et hybrides d'une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} juillet 2022, est approuvée avec le SIEL-TE. **Vote : 9 voix pour – 2 voix contre et 2 abstentions.**

► **2^{ème} modification chartre du Conseil Municipal d'enfants** : Des modifications, rectifications et suppressions sont apportées à cette chartre pour les prochaines élections du C.M.E.. **Vote : 12 voix pour et 1 abstention.**

► **Mise en place d'une restauration collective** : Afin de répondre aux objectifs fixés par la loi dite « EGalim », qui instaure des produits durables et de qualité, des menus suivis par une diététicienne, des traçabilités de denrées, de gestion d'approvisionnements, de la diversification des sources de protéines et menus végétariens, le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place de cette restauration collective, à compter de la rentrée de septembre 2022. **Vote : 10 voix pour et 3 voix contre.**

► **Contrat de prestation restauration collective** : Après consultation, une entreprise a été arrêtée pour un contrat de prestation de livraison de repas destinés aux enfants de notre école et personnel communal. Le contrat comprend toutes les obligations du client, et est conclu à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée d'un an. **Vote : 10 voix pour - 2 voix contre et 1 abstention.**

► **Règlement intérieur des services périscolaires municipaux** : Un nouveau règlement a été établi pour tenir compte de certaines mesures, obligations et dérogations dans ces services. Les tarifs restent inchangés pour la prochaine rentrée de septembre 2022. **Vote : 12 voix pour et 1 abstention.**

► **Publicité des actes des collectivités locales à compter du 1^{er} juillet 2022** : De nouvelles dispositions sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2022 pour la publicité des actes administratifs pris par les autorités communales. Le Conseil Municipal donne son accord pour une publicité, comme actuellement, soit un affichage panneau extérieur de la mairie. **Vote : Unanimité.**

► **Réhabilitation du bâtiment sinistré par la sécheresse - école** : Madame le Maire donne toutes les informations en sa possession concernant le suivi de ce dossier, à savoir que les travaux seront exécutés en 2 phases : la 1^{ère} sera la reprise du sous-œuvre (fondations) et la 2^{ème} sera la structure et l'intérieur du bâtiment. Il faut prévoir une année de démarches et travaux. Ceux-ci devraient commencer prochainement en ce qui concerne les fondations. Pour les autres travaux, un bureau d'étude et architecte devront être arrêtés. Les experts assurance/commune suivent de très près ce dossier, qui est relativement complexe avec des travaux importants. Il est bien acquis que l'indemnisation doit correspondre aux travaux engagés pour la réhabilitation de ce bâtiment. Le Conseil Municipal en prend note. **Vote : Unanimité.**

► **Rénovation de l'école communale : programme technique et fonctionnel valant CCTP** : Madame le Maire indique que ce programme a pour objet de permettre le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation de l'école, suivant l'étude de faisabilité qui a été établie par notre assistant à maîtrise d'ouvrage. Ces travaux ne concernent pas le bâtiment sinistré (hormis la charpente). Les travaux seront exécutés en même temps que le bâtiment sinistré. En effet, les enfants seront déplacés dans des bâtiments modulaires vers la salle des fêtes pendant toute la durée des travaux. **Vote : unanimité.**

► **Fonds de concours voirie 2021** : Un fonds de concours de 24.000 € concernant les travaux de voirie exécutés pendant l'année 2021 est approuvé. **Vote : unanimité.**

► **Approbation du programme de la construction d'un nouveau restaurant scolaire avec préau.** Madame le Maire rappelle qu'il devient indispensable que nos enfants déjeunent dans des locaux adaptés et que ce service fonctionne dans de meilleures conditions d'accueil, de circulation, et de sécurité. Le Conseil Municipal approuve ce programme. Une consultation pour maîtrise d'œuvre sera lancée. **Vote : Unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES :

:* Remerciements Alliance GV pour la subvention attribuée par la commune.

* Appel à projet d'animation centre-bourgs/villes – Une réunion a eu lieu à Loire Forez agglomération le 2 juin 2022. Une réponse doit nous parvenir prochainement pour nous indiquer si la commune a été retenue à cet appel à projet.

* Pétanque des élus du 27 août 2022 à Boën sur Lignon – rappel pour les inscriptions.

* Dossier d'enquête installation classée à enregistrement : société SAS Plein d'énergie : enquête qui a lieu du 20 juin 2022 au 22 juillet 2022. Le Conseil Municipal doit donner son avis ; une réunion est prévue le lundi 25 juillet 2022.

* Mutuelle communale : ce dossier suit son cours..

* Projet centre bourgs/villes : renseignements donnés ci-dessus.

* PLUi : le rapport et les conclusions de la commission d'enquête du PLUi ont été reçus le 30 mai 2022. On peut les consulter notamment sur le site du PLUi, au siège de Loire Forez agglomération ou en mairie.

* Projet RD 107 : ce dossier est en attente de notification de subvention pour l'enfouissement des réseaux.

* Points sur d'autres projets : Poids lourds – chicanes – à revoir.

* Ecole : informations portées à connaissance du conseil (voir ci-dessus).

* Eglise : en attente de la notification des subventions sollicitées.

* Cantine : dossier évoqué ci-dessus.

* Bulletin d'information municipal : celui-ci est pratiquement terminé. Actuellement chez l'imprimeur – reste peu d'éléments à fournir. Une nouvelle réunion de la commission a lieu lundi prochain..

* feu d'artifice du 25 juin 2022 offert par la commune lors de la kermesse/fête de la musique : rappel

Vu par Nous, Maire de Précieux, pour être affiché le 30 juin 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Fait à Précieux, le 30 juin 2022

Le Maire,

Monique REY